

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

SAGE de la Haute-Somme

Commission Locale de l'Eau

Président : Monsieur Bernard LENGLET

ameva

S.A.G.E.H Haute-Somme

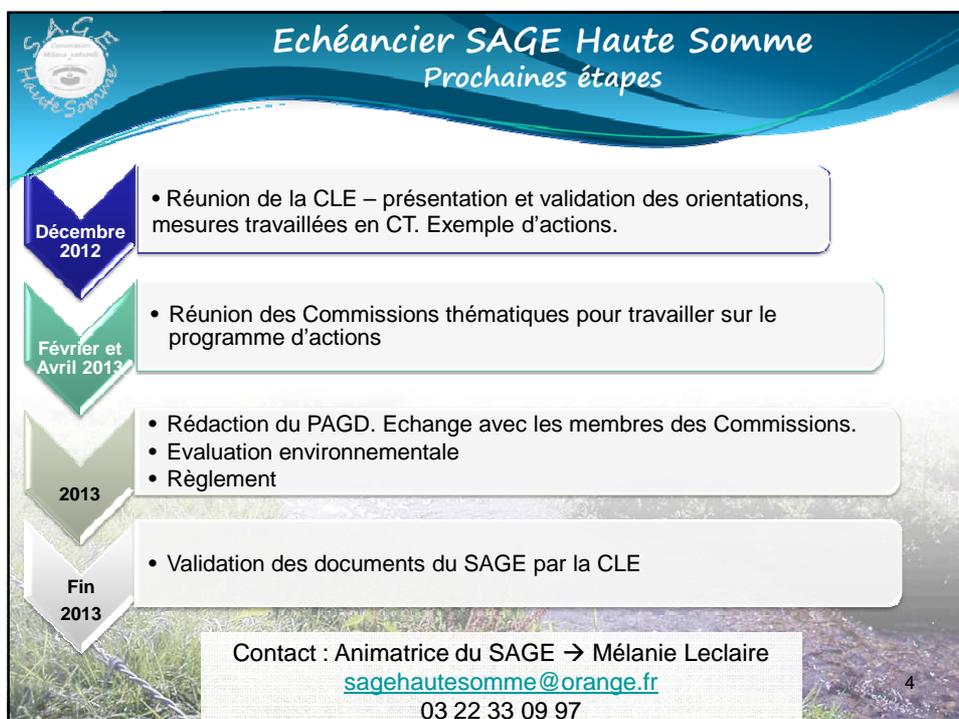
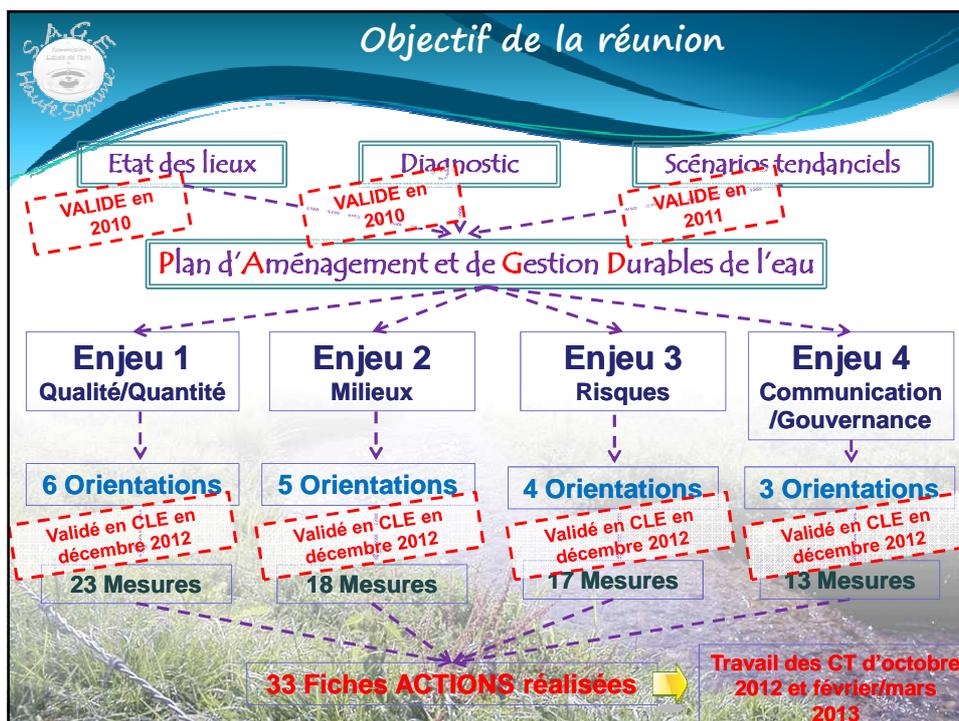
Réunion du 3 décembre 2012 à Clastres

1

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu de la réunion de décembre 2011
- 2 PAGD : présentation des mesures par enjeu et exemples d'actions
- 3 Evaluation environnementale (DREAL Picardie)
- 4 Présentation de l'étude sur la gestion des étiages et de la définition des débits minimum biologiques sur les cours d'eau du bassin versant de la Somme (AMEVA)
- 5 Questions diverses : point sur l'inventaire des zones humides

2



Compte-rendu

① Approbation du compte-rendu de la réunion de décembre 2011



5

Rappel de l'organisation du PAGD Pour chaque orientation

Pour chaque orientation :

- ✓ Objectif
- ✓ Renvoi vers l'atlas carto
- ✓ Rappel du SDAGE
- ✓ Rappels réglementaires
- ✓ Mesures du SAGE (+résumé de chaque mesure ?)
- ✓ Action(s) correspondante(s)



1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Rappels du SDAGE Artots-Picardie

Orientation 1 : Favoriser la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux.

Orientation 5 : Améliorer la connaissance des substances dangereuses.

Orientation 6 : Obtenir le renfort de réduction à la source et de prévention des rejets de substances toxiques.

Orientation 28 : Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage et de dragage.

Orientation 29 : Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués.

Rappels réglementaires

Zone « with-works »

Mesures du SAGE

1D - M1 : Vérifier les conventions industrielles quant aux rejets dans les milieux aquatiques et veiller à leur respect.

1D - M2 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

1D - M3 : Vérifier la mise en place de plan d'intervention en cas de pollution accidentelles et ou accompagner les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmes, riverains) dans la mise en place de ces plans.

1D - M4 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites et sols pollués afin d'améliorer la connaissance puis de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation.

1D - M5 : Compléter et pérenniser le dispositif de suivi sur les secteurs les plus touchés afin d'éviter que les pollutions ne migrent vers l'aval.

Action correspondante

SDAGE
Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion
de l'Eau

Ressource en eau

Enjeu 1
Préserver et gérer la ressource en eau
→ **Les orientations et les mesures de gestion**

→ **Compatibilité avec le SDAGE**





9

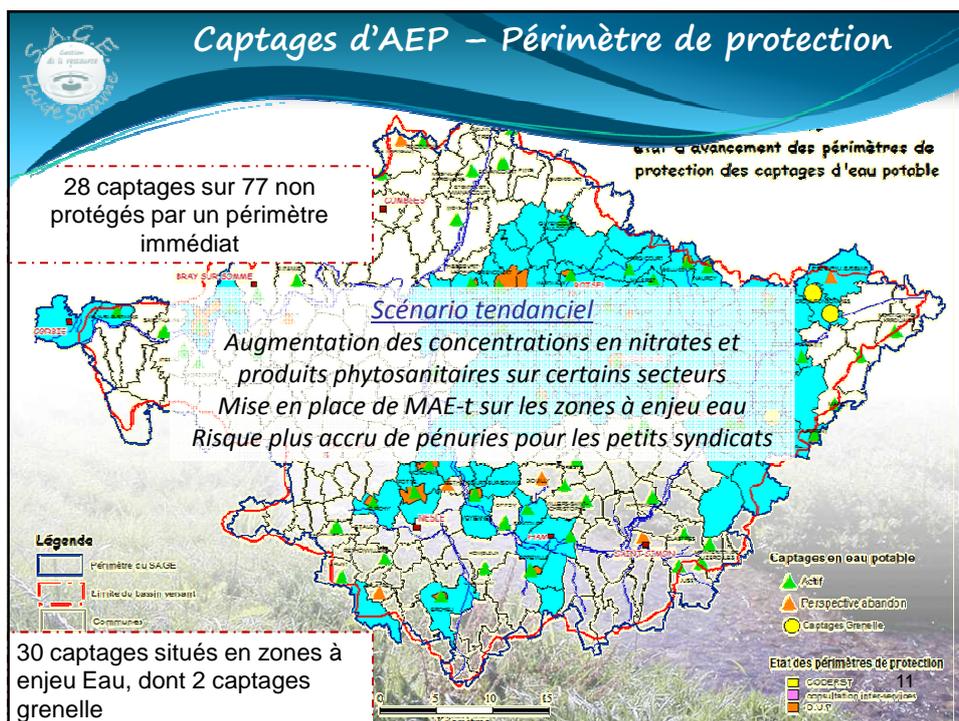
SDAGE
Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion
de l'Eau

Ressource en eau – les orientations

➤ **Les 6 orientations validées en Commissions thématiques**

NUMÉRO	ORIENTATIONS DE L'ENJEU 1
1A	PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'EAU POTABLE
1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1E	LUTTER CONTRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONES NON AGRICOLES
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

10



Ressource en eau – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 2A : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Mesures de gestion :

1A – M1 : Achever les procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) / périmètres de protection pour tous les captages du territoire

1A – M2 : Définir les captages vulnérables au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE et mettre en place un programme d'actions prioritaires de préservation et/ou de reconquête de la qualité de l'eau sur ces captages

1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les périmètres rapprochés des captages et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution

1A – M4 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

12

Assainissement – pressions domestiques

→ Non Collectif : majeur sur le territoire (74 % des communes)

Résultats diagnostic CCPV
Dégradations constatées

- en milieu superficiel
- direct dans un puits
- prétraité dans le sous-sol
- équipé de fosse étanche pour toutes les eaux usées
- système complexe
- assurant un traitement
- non contrôlé ou système inconnu
- en construction

Scénario tendanciel
Compte tenu de la croissance démographique actuelle, la pression liée à l'assainissement ne devrait pas augmenter sur la Haute Somme. Mise aux normes des STEP obsolètes. Régulation des non conformités/rejets en ANC sur les secteurs diagnostiqués.

Milieu superficiel

Puits perdu

Ressource en eau – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 1B : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

Mesures de gestion :

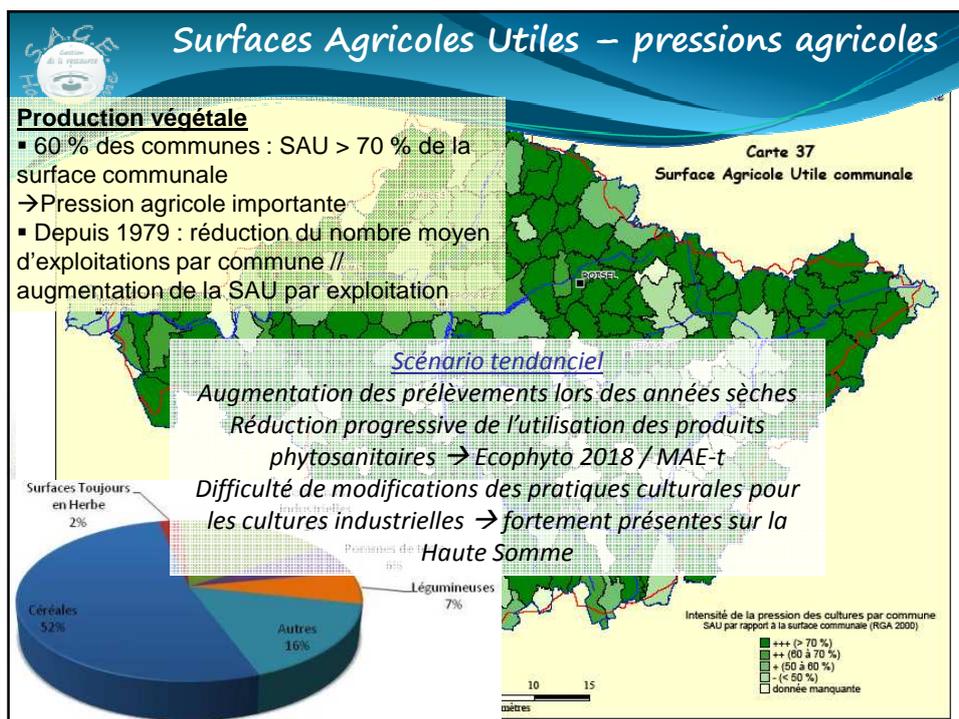
1B – M1 : Inciter les collectivités à réaliser leur diagnostic d'assainissement non collectif afin que l'ensemble des installations puissent être mises aux normes.

1B – M2 : Atteindre 95 % d'assainissement non collectif conformes d'ici 2021.

1B – M3 : Eliminer les matières de vidange issues de l'assainissement non collectif selon les filières agréées.

1B – M4 : En cas d'impact important sur la qualité des cours d'eau, améliorer le rendement épuratoire des stations d'épuration susceptible d'être à l'origine de cette dégradation.

1B – M5 : à ajouter → mesure concernant les réseaux, l'autosurveillance ou encore les branchements (CT octobre 2012)



Ressource en eau – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 1C : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures de gestion :

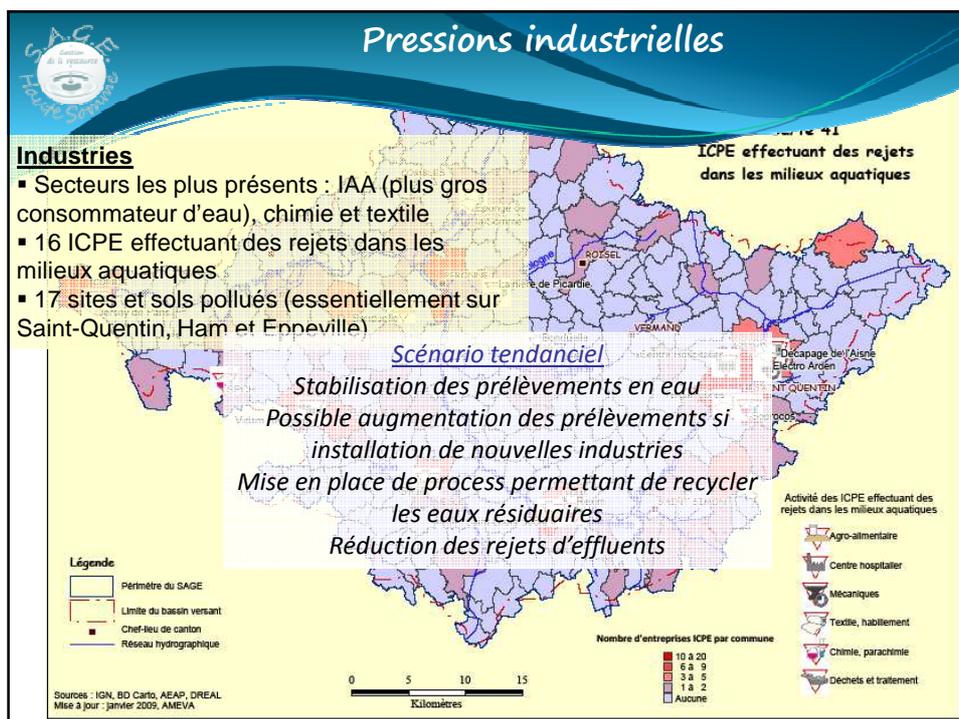
1C – M1 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires.

1C – M2 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation.

1C – M3 : Accompagner les exploitants agricoles dans la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable.

1C – M4 : à ajouter → mesure sur l'aménagement foncier (CT octobre 2012)

16



Ressource en eau – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 1D : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Mesures de gestion :

1D – M1 : Vérifier les conventions industrielles quant aux rejets dans les milieux aquatiques et veiller à leur respect.

1D – M2 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

1D – M3 : Vérifier la mise en place de plan d'intervention en cas de pollution accidentelles et ou/accompagner les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains) dans la mise en place de ces plans

1D – M4 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites et sols pollués afin d'améliorer la connaissance puis de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

1D – M5 : Compléter et pérenniser le dispositif de suivi sur les secteurs les plus touchés afin d'éviter que les pollutions ne migrent vers l'aval

SAGEM
Lac de l'Orne
Maître Somaine

Ressource en eau – les mesures

→ **Orientation déclinée en mesures**

ORIENTATION 1E : LUTTER CONTRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONES NON AGRICOLES

Mesures de gestion :

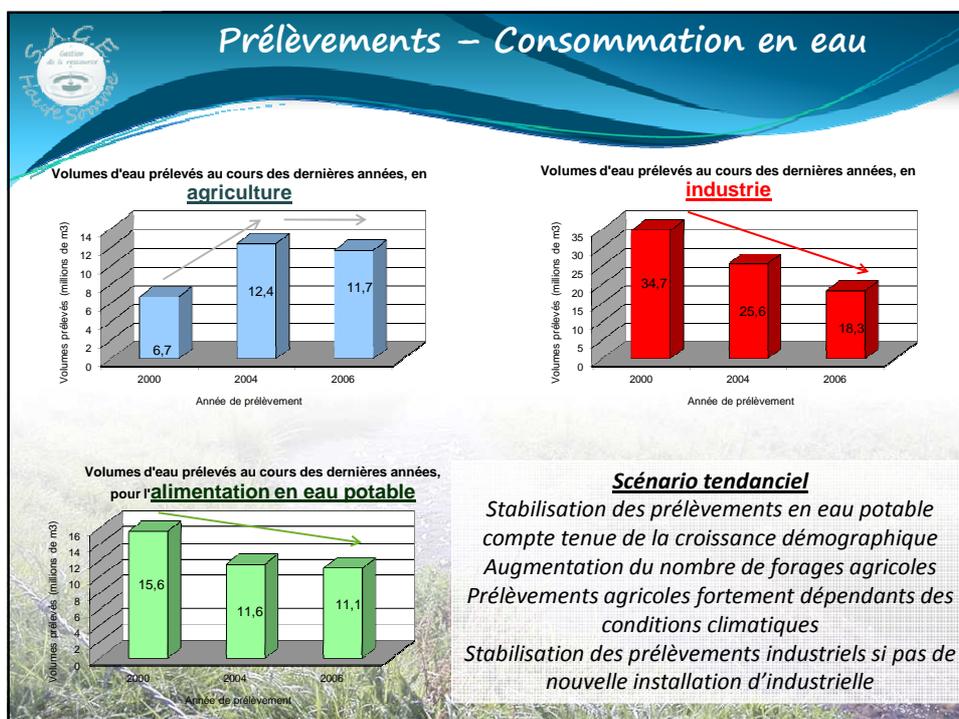
1E – M1 : Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sanef, SNCF, CG, EPCI, communes)

1E – M2 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage

1E – M3 : Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage



19



 Ressource en eau – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 1F : OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures de gestion :

1F – M1 : Inciter les collectivités à élaborer un plan d'actions permettant de réduire les fuites sur les réseaux

1F – M2 : Intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics, dans le cadre de la réalisation du zonage d'assainissement pluvial

1F – M3 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau

1F – M5 : Poursuivre les efforts quant au recyclage des eaux usées dans l'industrie

1F – M6 : Promouvoir l'épandage d'effluents aqueux issus de l'industrie, vérifier leur innocuité avant épandage

1F – M7 : Mettre en place une veille sur les évolutions techniques pour le traitement des micropolluants et des substances médicamenteuses.

 Ressource en eau – les fiches actions

Enjeu 1

Préserver et gérer la ressource en eau

→ Le programme d'actions

→ Compatibilité avec le SDAGE









22

SAGE
L'eau de l'Est
Haute Somme

Ressource en eau – exemples de fiche action (p40)

15 actions actuellement

Secteur géographique
Ensemble du territoire.
Priorité 1 : communes de plus de 1000 habitants.
Priorité 2 : les autres communes.

Objectif
Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales

1-a5 SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Description de l'action

Contenus
Les collectivités territoriales sont importantes dans la majorité des plans de gestion de l'eau du territoire du SAGE, notamment à l'avis de Saint-Quentin, ainsi que dans les eaux souterraines sur 42 % des stations de mesures. Il est donc important que les collectivités territoriales puissent agir en réduisant leur consommation de pesticides pour l'entretien des espaces verts et en mettant en place des techniques alternatives adaptées à leurs besoins et leurs moyens. Les communes du territoire sont souvent assez peu informées des méthodes non chimiques existantes et des risques que présentent l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé et pour l'environnement. A noter que des actions sont menées en parallèle avec la profession agricole.

Secteur géographique
Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes de plus de 1000 habitants.
Priorité 2 : les autres communes.

Objectif
Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales

- Former/sensibiliser les collectivités vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et des risques que cela engendre
- Etat des lieux des pratiques actuelles des communes, souhait des pratiques d'entretien futures
- Accompagner les agents dans le choix d'entretien
- Créer des zones à entretien selon le risque de contamination des eaux, et adapter les pratiques d'entretien en fonction de la sensibilité de ces zones
- Suivre la mise en place et le respect du plan de désherbage dans les années suivantes de réalisation
- Assurer la communication auprès de l'ensemble des élus, agents et habitants

Méthodes proposées

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, EPCI, Communes, Syndicats d'eau potable

Partenaires techniques présents AMEVA, AEAP, CRP, CG, FREDON Picardie, Collectivités territoriales

Echéancier/Déai
Lancement : 2013 (action pilote lancée sur 4 communes du SAGE en 2010)
Durée : 4 ans (renouvelable)

Moyens humains
1 ETP l'année de lancement
0,5 ETP les années suivantes

Budget
Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, Maîtres d'ouvrage, collectivités

Indicateurs présents
Nombre de plans de désherbage réalisés
Nombre de communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires

SAGE
L'eau de l'Est
Haute Somme

Ressource en eau – exemples de fiche action (p40)

15 actions actuellement

1-a5 SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Description de l'action

Contenus
Les collectivités territoriales sont importantes dans la majorité des plans de gestion de l'eau du territoire du SAGE, notamment à l'avis de Saint-Quentin, ainsi que dans les eaux souterraines sur 42 % des stations de mesures. Il est donc important que les collectivités territoriales puissent agir en réduisant leur consommation de pesticides pour l'entretien des espaces verts et en mettant en place des techniques alternatives adaptées à leurs besoins et leurs moyens. Les communes du territoire sont souvent assez peu informées des méthodes non chimiques existantes et des risques que présentent l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé et pour l'environnement. A noter que des actions sont menées en parallèle avec la profession agricole.

Secteur géographique
Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes de plus de 1000 habitants.
Priorité 2 : les autres communes.

Objectif
Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales

- Former/sensibiliser les collectivités vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et des risques que cela engendre
- Etat des lieux des pratiques actuelles des communes, souhait des pratiques d'entretien futures
- Accompagner les agents dans le choix d'entretien
- Créer des zones à entretien selon le risque de contamination des eaux, et adapter les pratiques d'entretien en fonction de la sensibilité de ces zones
- Suivre la mise en place et le respect du plan de désherbage dans les années suivantes de réalisation
- Assurer la communication auprès de l'ensemble des élus, agents et habitants

Méthodes proposées

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, EPCI, Communes, Syndicats d'eau potable

Partenaires techniques présents AMEVA, AEAP, CRP, CG, FREDON Picardie, Collectivités territoriales

Echéancier/Déai
Lancement : 2013 (action pilote lancée sur 4 communes du SAGE en 2010)
Durée : 4 ans (renouvelable)

Moyens humains
1 ETP l'année de lancement
0,5 ETP les années suivantes

Budget
Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, Maîtres d'ouvrage, collectivités

Indicateurs présents
Nombre de plans de désherbage réalisés
Nombre de communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires

SDAGE
LACON DE L'EAU
Haute Somme

Milieux naturels aquatiques

Enjeu 2

Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques

→ Les orientations et les mesures de gestion

→ Compatibilité avec le SDAGE




25

SDAGE
LACON DE L'EAU
Haute Somme

Milieux naturels aquatiques – les orientations

➤ Les 5 orientations validées en Commissions thématiques

NUMÉRO	ORIENTATIONS
2A	PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES MILIEUX HUMIDES
2B	AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES
2C	ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE
2D	CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES
2E	GÉRER LES ÉTIAGES

26



Milieux naturels aquatiques – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 2A : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES MILIEUX HUMIDES

Mesures de gestion :

2A – M1 : Accompagner les collectivités dans la définition d'un programme de maintien, d'entretien et /ou de restauration des milieux humides.

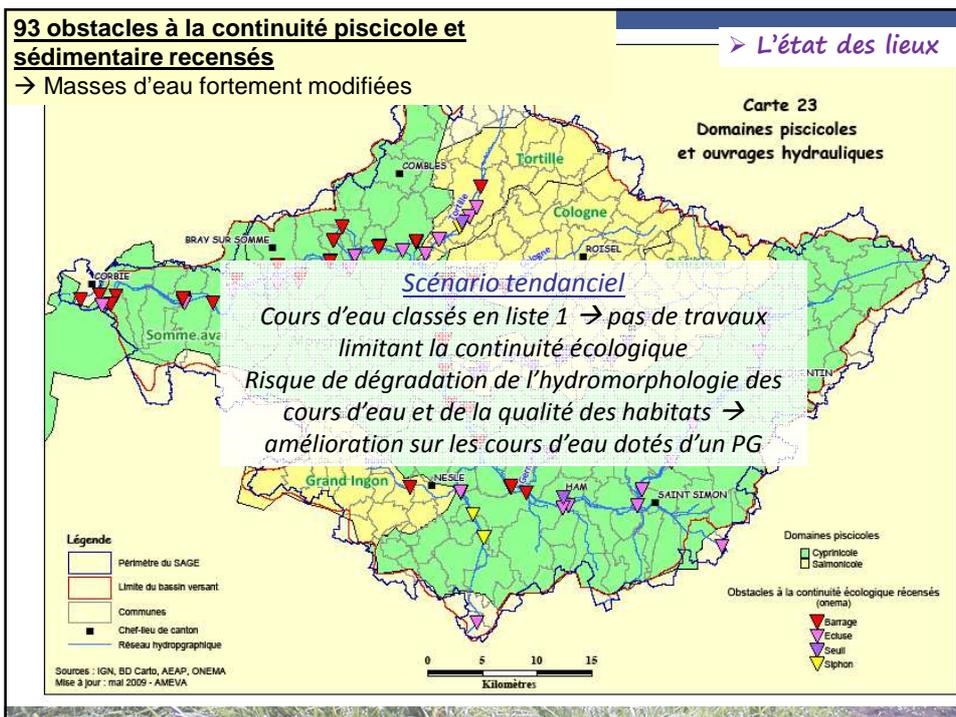
2A – M2 : Inciter les communes à compléter la délimitation des milieux humides faites dans les SAGE pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.

2A – M3 : Mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes et basses eaux dans un but de préservation des milieux aquatiques qui doivent leur existence à la présence d'ouvrages hydrauliques.

2A – M4 : Lutter contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes.

2A – M5 : Préserver et connecter les milieux humides dans le cadre de la trame verte et bleue.

28



SAGE
Somme
Maire Somme

Milieux naturels aquatiques – les mesures

➔ **Orientation déclinée en mesures**

ORIENTATION 2B : AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesures de gestion :

2B – M1 : Evaluer les populations piscicoles en étoffant le suivi sur les affluents de la Somme.

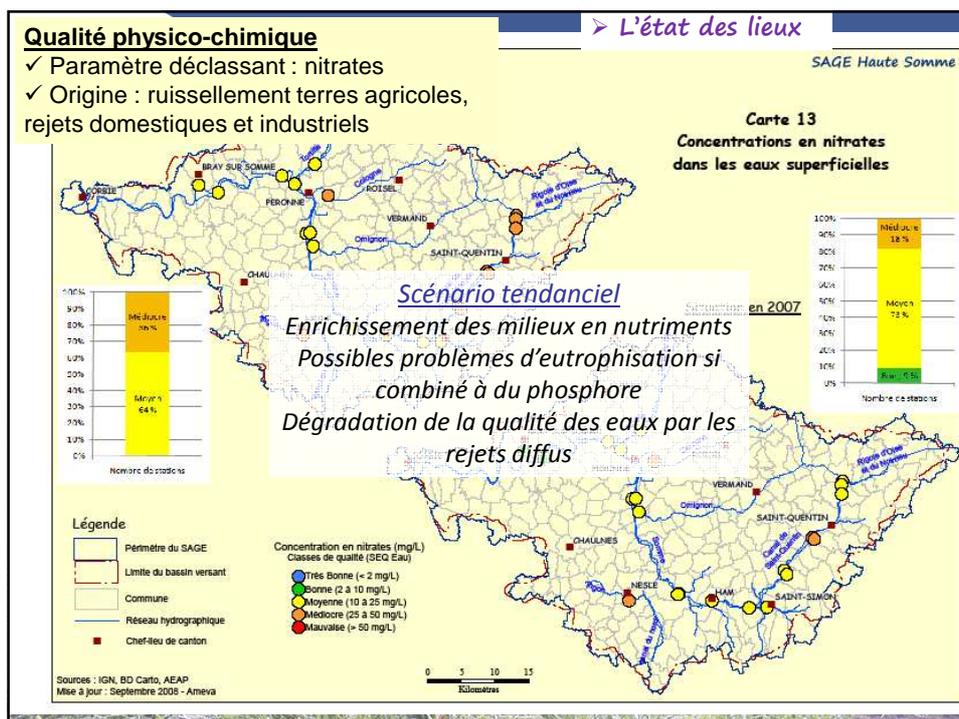
2B – M2 : Identifier et caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité écologique afin d'avoir un outil d'aide à la décision.

2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats, la morphologie du lit et des berges et de restaurer la continuité écologique.

2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole.

2B – M5 : Réaliser et/ou poursuivre la mise en œuvre des programmes d'aménagement et d'entretien sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière.

30



SAGE Haute Somme

Milieux naturels aquatiques – les mesures

→ **Orientation déclinée en mesures**

ORIENTATION 2C : ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Mesures de gestion :

2C – M1 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

2C – M2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural afin d'éviter qu'elles ne soient directement rejetées dans le milieu naturel

2C – M3 : Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques

2C – M4 : Assurer une veille des rejets afin que leur compatibilité avec les milieux aquatiques récepteurs soit respectée, ainsi que l'impact qu'ils pourraient avoir sur la ressource en eau.

32

 Milieux naturels aquatiques – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 2D : CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Mesures de gestion :

2D – M1 : Concilier les différents usages dans les milieux aquatiques (pêche, chasse, canoë-kayak, tourisme fluvial).

2D – M2 : Favoriser la lutte contre les Habitats Légers de Loisirs Illégaux (HLLI).



 Milieux naturels aquatiques – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 2E : GÉRER LES ÉTIAGES

→ Orientation ajoutée lors des réunions de CT de fin 2012

→ Mesures à travailler lors des prochaines réunions de CT début 2013



34

SDAGE
Lac de Fismes
Haute Somme

Milieux naturels aquatiques – Programme d'actions

Enjeu 2

Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques

→ Le programme d'actions

→ Compatibilité avec le SDAGE

35

SDAGE
Lac de Fismes
Haute Somme

Milieux aquatiques – Exemple de fiche action (p58)

8 actions actuellement

Secteur géographique

Priorité 1 : Vallée de la Somme et affluents

Priorité 2 : Tout le territoire

Objectif

Stopper la prolifération des plantes exotiques envahissantes

ENJEU 2 - PAYSAGES, LAC DE FISMES, ADONTOULES

2-a5 LUTTER CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Orientations de référence
2-a - Ponds et étangs
2-A - Sensibilité à la préservation des milieux naturels et améliorer la connaissance

Contexte
Le territoire du SDAGE de la Haute Somme est doté d'un riche patrimoine naturel où le biodiversité est partie en déclin compte tenu de la présence des plantes exotiques envahissantes. Une des espèces les plus problématiques sur le bassin versant est la jusse très présente sur le cours de la Somme sur le secteur de Bire/Mesnil/Amiens.

Secteur géographique : Priorité 1 : Vallée de la Somme et affluents. Priorité 2 : tout le territoire.

Objectif : Stopper la prolifération plantes exotiques envahissantes.

Contexte : Suivre leur évolution, se stabiliser la population pour prévenir leur évolution, lutter contre leur prolifération et éradiquer leur présence.

Méthodes proposées :

- Mise à jour de l'état des lieux du territoire.
- Contrôler l'information au niveau du bassin versant de la Haute Somme, afin de disposer d'une base de données partagée.
- Hiérarchiser les secteurs où il est nécessaire d'intervenir en fonction des espèces présentes, de la superficie envahie, du type de milieu touché, etc.
- Développer la mise en place de réseaux de suivi.
- Sensibiliser la population pour prévenir la propagation.
- Publier des articles de la presse, sur internet, dans les gazettes communales, etc. afin que les riverains remarquent les espèces problématiques dans un premier temps.
- Organiser des réunions publiques d'information.
- Organiser des visites de terrain avec le CBNEI, le PDAAPMA, l'ONEMA, le SIVA, les pêcheurs, les riverains, les habitants, les agriculteurs, etc.

Maître d'ouvrage potentiel : ANEVA, SIVA, EPIC, Communes

Partenaires techniques potentiels : ANEVA, DREAL Picardie, AAPP, CRP, CG, Chambres d'agriculture, PDAAPMA, DISEMAD, MISE 02, CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Belleu, ONEMA, SIVA, Associations de pêcheurs, Structures départementales des cours d'eau

Échéancier/Décl : Janvier 2014
Durée : 3 ans

Moyens humains : 1 ETP

Badges : CNE prévisionnel / E TTC
Financiers potentiels : CRP, AEAP, Etat, Maître d'ouvrage

Indicateurs potentiels : Localisation des plantes exotiques envahissantes sur le territoire
Surfaces concernées par les plantes exotiques envahissantes (préciser le type d'espèce)
Nombre d'actions de lutte engagées

Milieux aquatiques – Exemple de fiche action (p58)

2-a5 LUTTER CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Orientations de référence
 ZA - Préserver et réhabiliter les milieux humides
 4A - Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Contexte
 Le territoire picard de la Haute Somme est doté d'un riche patrimoine naturel et agricole. L'entretien des parcelles en compte tenu de la présence des plantes exotiques envahissantes. Une des espèces les plus problématiques sur le bassin versant est la Jusse très présente sur le cours de la Somme sur le secteur de Bailleul-Picardie.

Secteur géographique
 Priorité 1 : Vaire de la Somme et affluents. Priorité 2 : tout le territoire.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, SVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, DREAL Picardie, AEAP, CRP, CG, Chambres d'agriculture, FDAAPPMA, DISEMA 80, MISE 02, CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA, Associations de pêcheurs, Structures gestionnaires des cours d'eau

Echéancier/Déai Lancement : 2014
Durée : 5 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis Localisation des plantes exotiques envahissantes sur le territoire
Surfaces concernées par des plantes exotiques envahissantes (préciser le type d'espèce).
Nombre d'actions de lutte engagées.

Risques majeurs

Enjeu 3

Gérer les risques majeurs

→ Les orientations et les mesures de gestion

→ Compatibilité avec le SDAGE

SDAGE Bassin Artois-Picardie
 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

PROGRAMME DE MESURES Bassin Artois-Picardie

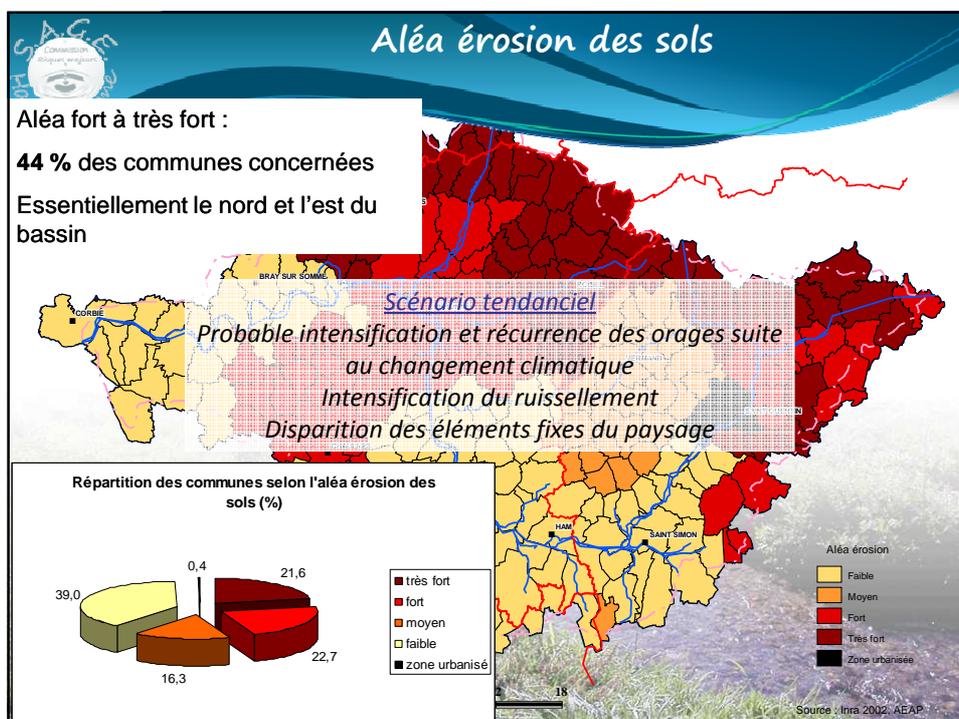
38

Risques majeurs – Les orientations

➤ Les 4 orientations validées en Commissions thématiques

NUMÉRO	ORIENTATIONS
3A	CONTRÔLER ET LIMITER L'ALÉA INONDATION/RUISSELLEMENT/ÉROSION DES SOLS
3B	CONTRÔLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES MAJEURS
3C	ANTICIPER ET SE PRÉPARER À GÉRER LA CRISE
3D	ENTREtenir LA CULTURE/MÉMOIRE DU RISQUE

39



Risques majeurs – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 3A : CONTRÔLER ET LIMITER L'ALÉA INONDATION/RUISSELLEMENT/ÉROSION DES SOLS

Mesures de gestion :

3A – M1 : Préserver les éléments fixes du paysage limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols.

3A – M2 : En cas de suppression d'éléments fixes du paysage, le SAGE devra être consulté.

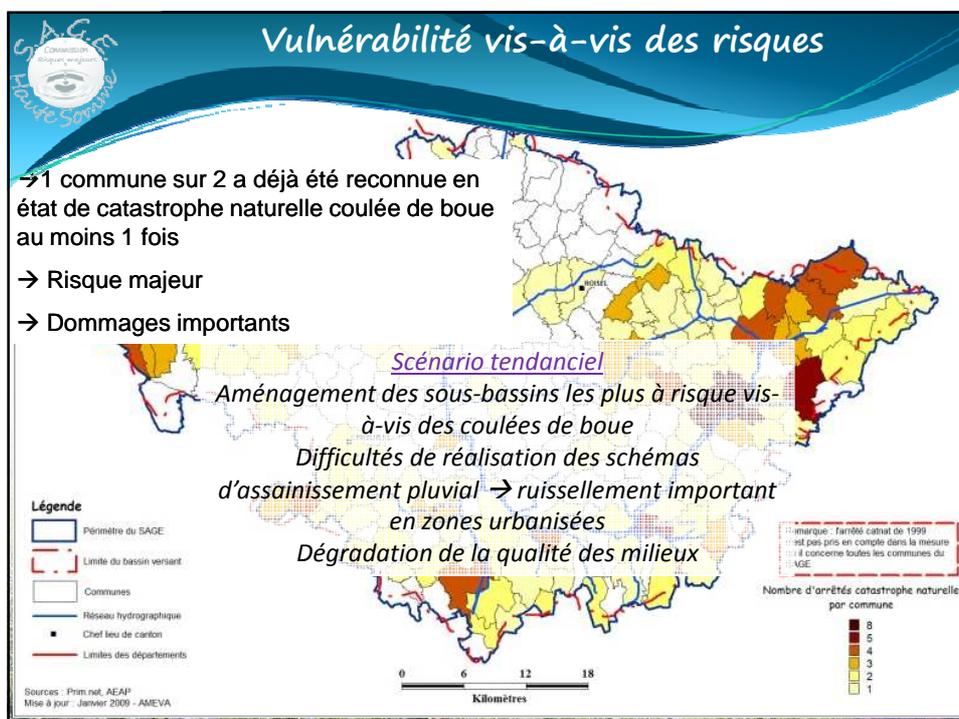
3A – M3 : Privilégier des programmes d'aménagement à l'échelle des sous bassins versants favorisant les mesures agronomiques et l'hydraulique douce.

3A – M4 : Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de mesures agricoles afin de réduire les risques de ruissellement et d'érosion.

3A – M5 : Mettre en place et pérenniser les programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de la Haute Somme permettant de gérer le risque inondation.

3A – M6 : Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau du bassin afin de limiter les variations des niveaux d'eau et de gérer le risque inondation.

3A – M7 : Restaurer et préserver les Zones d'Expansion de Crue sur les affluents de la Somme.



SAGEM
Commissariat
Intercommunal
Haute-Savoie

Risques majeurs – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 3B : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES MAJEURS

Mesures de gestion :

3B – M1 : Accompagner les communes dans la réalisation de leur zonage de gestion des eaux pluviales.

3B – M2 : Inciter à l'émergence de Plans de Prévention des Risques et de mesures de prévention par rapport au bâti existant.

3B – M3 : Accompagner les collectivités et les entreprises dans l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité.



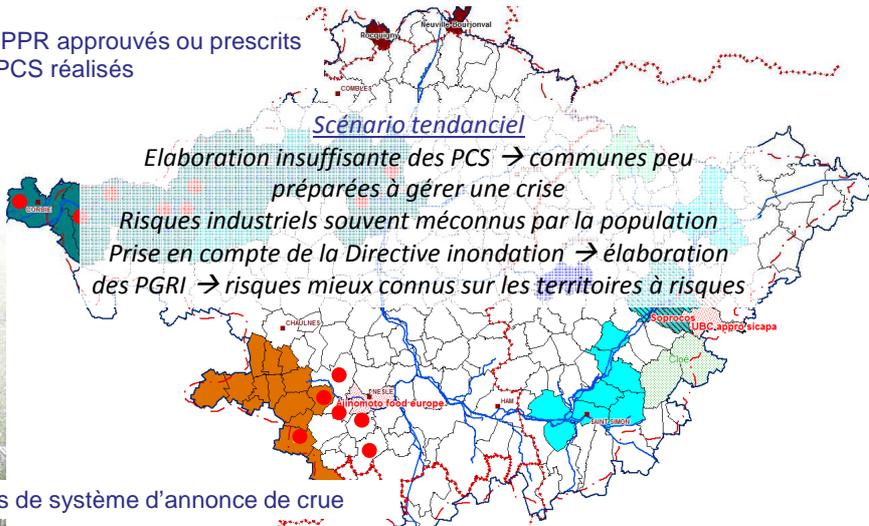
43

SAGEM
Commissariat
Intercommunal
Haute-Savoie

Le PCS, un outil de gestion de crise

➤ 46 PPR approuvés ou prescrits
➤ 14 PCS réalisés

Scénario tendanciel
Elaboration insuffisante des PCS → communes peu préparées à gérer une crise
Risques industriels souvent méconnus par la population
Prise en compte de la Directive inondation → élaboration des PGRI → risques mieux connus sur les territoires à risques



➤ Pas de système d'annonce de crue

Risques majeurs – les mesures

→ **Orientation déclinée en mesures**

ORIENTATION 3C : ANTICIPER ET SE PRÉPARER À GÉRER LA CRISE

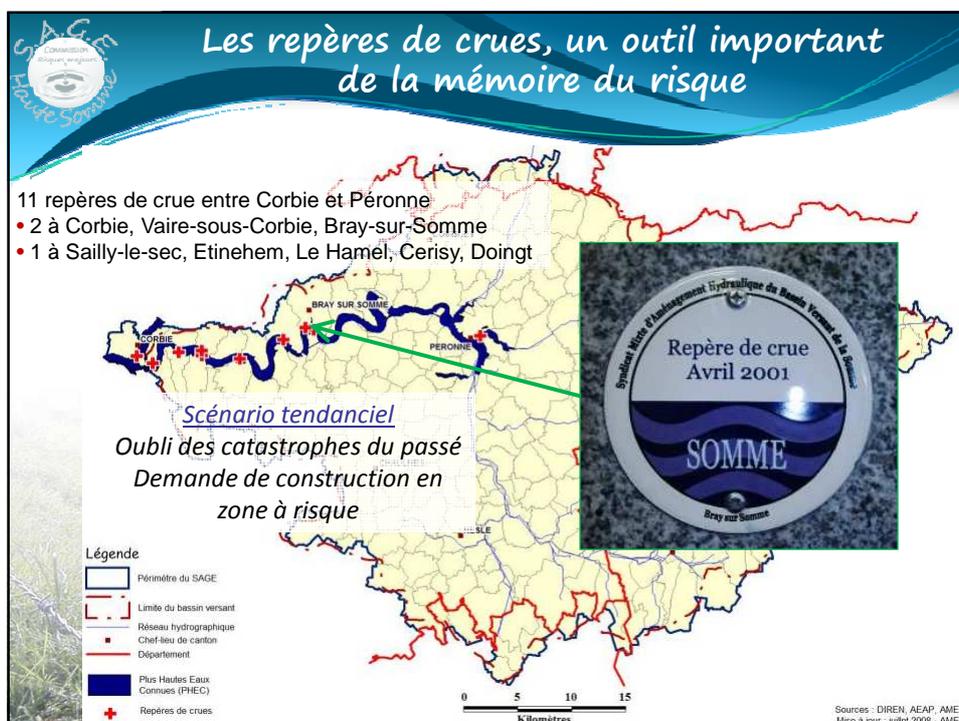
Mesures de gestion :

3C – M1 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et leur Plan Communal de Sauvegarde afin de communiquer auprès de la population sur les risques encourus sur la commune

3C – M2 : Améliorer la prévision des crues en étoffant le dispositif de suivi (possibilité d'installer des stations complémentaires débitmétriques) – réseau parallèle ou complémentaire à celui du Service de Prévision des Crues

3C – M3 : Communiquer autour des Comités Locaux d'information et de Concertation (CLIC) en présence de sites Seveso afin de favoriser la connaissance autour du risque encouru et des comportements à adopter en cas d'accident

3C – M4 : Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place d'une démarche de gestion de crise en cas d'accidents de transports de matières dangereuses à proximité de milieux aquatiques ou de captages d'eau potable.



SDAGE
LACON DE L'EST
Haute Somme

Risques majeurs – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 3D : ENTREtenir LA CULTURE/MÉMOIRE DU RISQUE

Mesures de gestion :

- 3D – M1** : Porter à connaissance les éléments contribuant à la mémoire collective du risque
- 3D – M2** : Tenir les élus et la population informés des risques existants sur leur commune
- 3D – M3** : Sensibiliser/former les scolaires sur les risques majeurs



47

SDAGE
LACON DE L'EST
Haute Somme

Risques majeurs

Enjeu 3

Gérer les risques majeurs

→ Le programme d'actions

→ Compatibilité avec le SDAGE




48

Gouvernance/communication

Enjeu 4

Gouvernance/Communication

→ **Les orientations et les mesures de gestion**

→ **Compatibilité avec le SDAGE**









51

Risques majeurs – Les orientations

➤ **Les 3 orientations validées en Commissions thématiques**

NUMÉRO	ORIENTATIONS
4A	SENSIBILISER À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE
4B	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU
4C	DIFFUSER LE SAGE

52



Gouvernance/Communication – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 4A : SENSIBILISER À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Mesures de gestion :

4A – M1 : Informer les riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des milieux humides

4A – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes

4A – M3 : Sensibiliser les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces sur l'impact négatif lié à la vente d'espèces invasives

4A – M4 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des milieux humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger

4A – M5 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection

53



Gouvernance/Communication – les mesures

→ Orientation déclinée en mesures

ORIENTATION 4B : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

Mesures de gestion :

4B – M1 : Informer les particuliers à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes.

4B – M2 : Mettre en place et participer à des journées de formation/sensibilisation sur la gestion de la qualité de l'eau et les économies d'eau à destination de tous les publics (élus locaux/collectivités, grand public, scolaires, enseignants, agriculteurs, industriels).

54

 **Gouvernance/Communication – les mesures**

→ **Orientation déclinée en mesures**

ORIENTATION 4C : DIFFUSER LE SAGE

Mesures de gestion :

4C – M1 : Diffuser largement les documents approuvés du SAGE, à l'ensemble des utilisateurs de l'eau de son périmètre et aux bassins limitrophes.

4C – M2 : Communiquer sur le site Internet et la lettre d'information du SAGE afin de les faire connaître et de diffuser les actions du SAGE.

4C – M3 : Développer un partenariat avec la presse locale et les lettres d'information des collectivités afin de faire connaître le SAGE et ses actions au grand public.

4C – M4 : Créer un centre de ressources permettant de centraliser toutes les données sur l'eau disponibles par le biais du SAGE, afin de les mettre à disposition.

4C – M5 : Réaliser le suivi de la mise en œuvre du SAGE par le biais d'un tableau de bord publié chaque année après validation par la CLE, diffuser ce tableau de bord afin de faire part des activités du SAGE.

4C – M6 : Accompagner les collectivités dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAGE.

 **Gouvernance/communication**

Enjeu 4

Gouvernance/Communication

→ **Les fiches actions**

→ **Travail des prochaines CT**

→ **Compatibilité avec le SDAGE**





56

 Evaluation environnementale



③ *Présentation de l'évaluation
environnementale*
DREAL Picardie

57

 Evaluation environnementale



④ *Présentation de l'étude sur la
gestion des étiages et de la
définition des débits minimums
biologiques sur les cours d'eau du
bassin versant de la Somme*
Syndicat Mixte AMEVA

58

ETUDE DE DEFINITION DES DEBITS D'OBJECTIF BIOLOGIQUE SUR LES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA SOMME



■ Contexte

- ➔ Etude complémentaire à l'évaluation de l'exploitabilité de la nappe de la craie sur les différents sous-bassins de la Somme

Démarche confiée au BRGM par la DREAL Picardie

■ Objectifs

- ➔ Définition des Débits d'Objectif Biologique (DOB) sur la Somme et principaux affluents
- ➔ Evaluation de mesures de soutien d'étiage pouvant être mises en place sur les cours d'eau

■ Maîtrise d'ouvrage : AMEVA



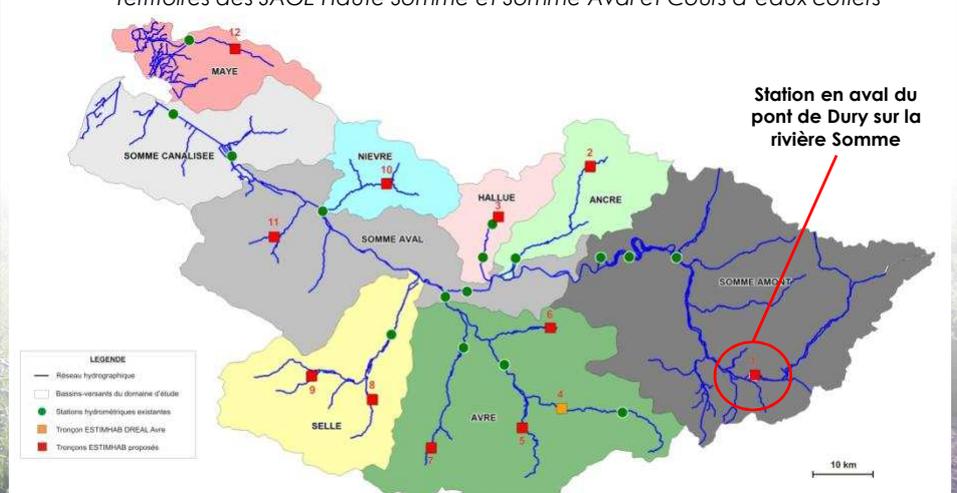
PRINCIPES DE LA DEMARCHE



■ Périmètre

- ➔ Bassin versant de la Somme élargi à celui de la Maye

Territoires des SAGE Haute Somme et Somme Aval et Cours d'eaux côtiers



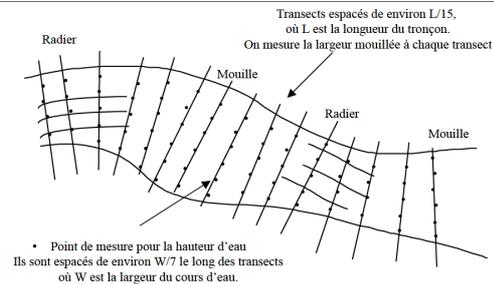
Station en aval du pont de Dury sur la rivière Somme

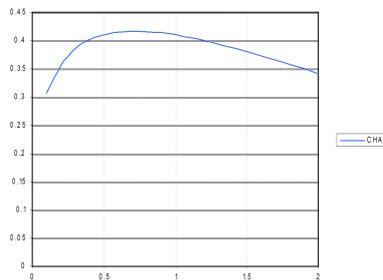
LEGENDE

- Réseau hydrographique
- Bassins-versants du domaine d'étude
- Stations hydrométriques existantes
- Tronçon ESTIMHAB DREAL Ane
- Tronçon ESTIMHAB proposés

 **PRINCIPES DE LA DEMARCHE**

- **Périmètre**
 - ➡ **Bassin versant de la Somme élargi à celui de la Maye**
Territoires des SAGE Haute Somme et Somme Aval et Cours d'eaux côtiers
- **Détermination des DOB à l'aide du modèle ESTIMHAB**
 - ➡ **Croisement de l'évolution des caractéristiques hydrauliques avec les préférences biologiques des espèces piscicoles**
 - ➡ **Application sur des tronçons tests (Somme et principaux affluents)**





 **PHASAGE DE LA MISSION**

- **Phase 1 : Sélection des tronçons tests**
- **Phase 2 : Détermination des DOB par sous-bassin**
 - ➡ **Modélisations ESTIMHAB**
Proposition de base sur 11 tronçons de rivière
 - ➡ **Rattachement des DOB aux stations de suivi références**
 - ➡ **Comparatif avec les seuils existants et propositions de réajustement**
- **Phase 3 : Evaluation de la faisabilité des mesures de soutien d'étiage**
Réalisation sur deux cours d'eau tests

DUREE PREVISIONNELLE DE LA MISSION : 8 MOIS

 **MONTANT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT**

- Montant total : **36 900 €**
- Détermination DOB site supplémentaire : **1 300 €**
- Plan de financement prévisionnel :
Fiche Action 23 « Plan Somme »

FINANCEURS	TAUX	MONTANT (Net de taxe)
AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE	60%	22 140,00 €
CONSEIL REGIONAL PICARDIE	20%	7 380,00 €
AMEVA	20%	7 380,00 €
TOTAL		36 900,00 €

 **Inventaire des zones humides**

⑤ Questions diverses/Perspectives
→ Inventaire des zones humides sur le territoire de la Haute Somme






64

SAGE
LACON DE L'EST
Haute Somme

Inventaire des zones humides

Dans le SDAGE Artois-Picardie

Enjeu : Préservation et restauration des zones humides

Orientation 25 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Disposition 42 : Les documents du SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs

Carte 27 du SDAGE (p120) des Zones à dominante humide :

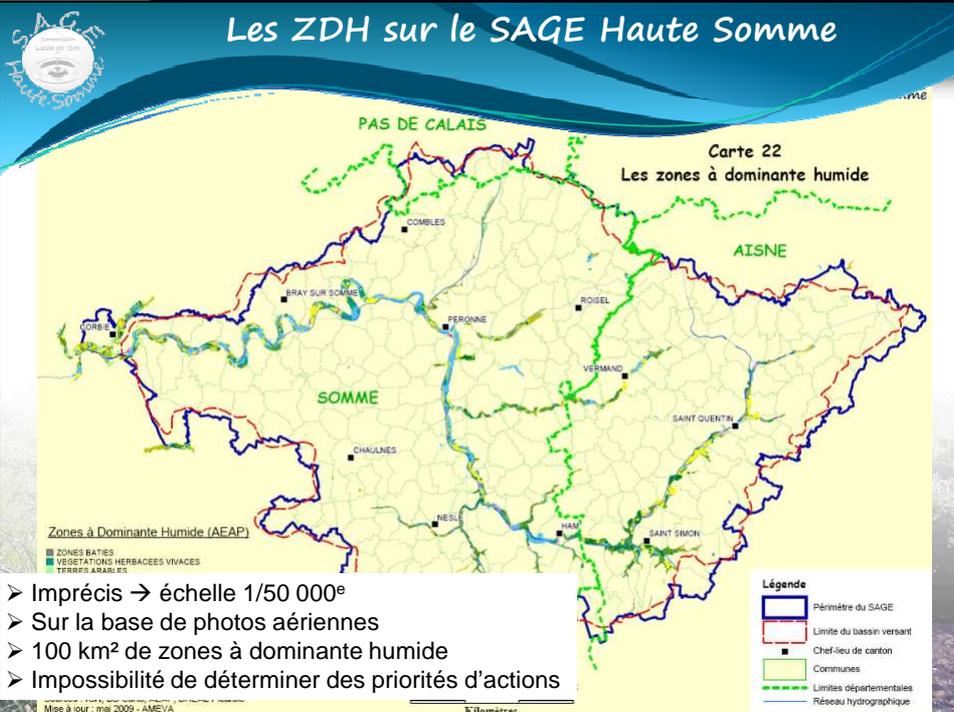
Objectif : document d'information pour les acteurs du bassin




SAGE
LACON DE L'EST
Haute Somme

Les ZDH sur le SAGE Haute Somme

Carte 22
Les zones à dominante humide



Zones à Dominante Humide (AEAP)

- ZONES BÂTIES
- VEGETATIONS HERBACEES VIVACES
- TERRRES ARABLES

➤ Imprécis → échelle 1/50 000^e

➤ Sur la base de photos aériennes

➤ 100 km² de zones à dominante humide

➤ Impossibilité de déterminer des priorités d'actions

Mise à jour : mai 2009 - AME/VA

Kilomètres



Inventaire des zones humides

Inventaire dans le cadre du SAGE

Reste à définir en commission thématique milieux naturels
(prévu fin janvier en inter-SAGE)

- ✓ Les objectifs de l'inventaire
- ✓ L'échelle
- ✓ La méthodologie
 - critères phytosociologiques et/ou pédologiques
- ✓ Le coût

68

SAGE
Lac de Lorm
Haute-Saône

Inventaire des zones humides Proposition de méthodologie

1^{ère} étape :
Sur la base des ZDH (1/50 000), vérification sur le terrain des enveloppes de zones humides au niveau des zones Natura 2000 et réserves naturelles faisant déjà l'objet d'un inventaire : **échelle 1/25 000**

2^{ème} étape :
Sur la base des ZDH, inventaire et caractérisation des zones humides jamais inventoriées, définition des enveloppes de zones humides : **échelle 1/25 000**

- ➔ Inventaire plus précis. Outil d'aide à la décision

Croisement de la cartographie avec les usages du territoire

- ➔ Zones à enjeu sur le territoire du SAGE :
 - ✓ enjeu agricole
 - ✓ enjeu urbain
 - ✓ enjeu biodiversité

3^{ème} étape :
Inscrire dans le programme d'action du SAGE de compléter l'inventaire notamment au niveau des zones potentiellement humides où le critère phytosociologique est insuffisant et où des sondages pédologiques seraient nécessaires

→ Lancement en 2013 / maîtrise d'ouvrage AMEVA

SAGE
Lac de Lorm
Haute-Saône

Consultation du public



⑤ Questions diverses/Perspectives

**→ SDAGE 2016-2021 :
Consultation du public**

70

SAGE
Gestion de la ressource
Eau de Somme

ardie.fr

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Donnez votre avis !

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Répondez en ligne : www.eau-arts-picardie.fr

CONDUITE LA NOTICE D'INFORMATION DE LA CONSULTATION ET LE DOCUMENT DES ENJEUX DE L'EAU (QUESTIONS IMPORTANTES) DE VOTRE TERRITOIRE

Les acteurs de l'eau et les experts ont identifié les grands enjeux qui se posent à nous et aux générations futures, pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques sur nos territoires. Ces enjeux sont étroitement liés les uns aux autres.

La réflexion sur ces enjeux (questions importantes) est une étape clé de l'élaboration du futur plan de gestion des eaux pour les années 2016-2021. Bien que l'échéance puisse paraître éloignée, identifier, dès maintenant, les enjeux essentiels et les principaux défis à relever permettra de mieux préparer la stratégie pour l'eau et les milieux aquatiques.

Des enjeux majeurs concernent tout le territoire national, d'autres marquent plus particulièrement notre bassin hydrographique. Dans les deux cas, nous souhaitons connaître votre opinion.

votre avis compte !

consultation en ligne sur www.eau-arts-picardie.fr | Donnez votre avis !

71